Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

(Ordre de dépôt des listes pour les élections proportionnelles) (13165)

du 14 octobre 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP – A 5 05), est modifiée comme suit :

Art. 24, al. 2 (nouvelle teneur)

² Les listes de candidats doivent porter, sous réserve de l'article 149, le nom d'un candidat au moins et être accompagnées de l'acceptation écrite de chaque candidat.

Art. 149, al. 2 (abrogé)

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.